

Extrait du FCPE Jean Moulin

<http://fcpe.jmoulin.free.fr>

Assouplissement de la carte scolaire pour 6ème bilangue anglais-italien

-- Conseil de Parents d'Élèves --

Publié le lundi 9 juillet 2012

Modifié le vendredi 7 septembre 2012

Fichier PDF créé le mercredi 12 septembre 2012

Copyright (c) FCPE Jean Moulin - Tous droits réservés

Début juillet, nous avons été alertés par des parents d'élèves et des enseignants sur la situation des élèves demandant l'assouplissement de la carte scolaire pour entrer en 6ème bilangue anglais-italien et anglais-chinois. Mardi 3 juillet à 16h00, le collège Jean Moulin était informé que 2 dossiers étaient acceptés et **37 demandes refusées** par l'inspection académique alors que les élèves avaient été sélectionnés par le collège ! Il semblait que ce soit aussi le cas dans beaucoup d'autres collèges du département du Rhône.

Nous souhaitons donc obtenir des explications sur les motifs de ces refus car :

- [] la procédure connue des parents a été respectée (cf. document joint)
- [] la nécessité de dérogation date de cette année seulement et n'a été indiquée qu'un mois après le dépôt des dossiers au collège
- [] les demandes téléphoniques des parents sont restées sans réponse et aucun courrier n'était parvenu chez eux
- [] la capacité des deux classes de 6ème prévue par la DHG du collège Jean Moulin n'était pas atteinte
- [] la demande de classe "rare" anglais-italien apparaît en 4ème position dans l'ordre de priorité des dérogations (cf. document joint)
- [] vu la large distribution des secteurs d'origine des élèves, la motivation du refus ne pouvait pas être le fait de vider les établissements de secteur, mais la conséquence était clairement d'empêcher le libre choix des langues

De plus, nous avons constaté que l'enseignement de l'italien dans le 5ème arrondissement de Lyon se fragilisait :

- [] les heures d'italien ont été supprimés au collège Jean Charcot à la rentrée précédente
- [] 12 élèves du secteur, plus un dont la dérogation était prioritaire, composaient une trop petite classe de 6ème pour la rentrée 2012 au collège Jean Moulin. Ceci compromettrait aussi le futur de la classe européenne italien en 4ème et 3ème.
- [] au moins 9 élèves demandaient un assouplissement de la carte scolaire car leur collège de secteur ne propose pas d'italien, ni en LV1, ni en LV2

<h3 class="spip">Rencontres à l'inspection académique</h3>

Les parents d'élèves concernés se sont donc invités mercredi 4 juillet à l'inspection académique du Rhône, au service de la division des élèves (DIVEL) qui traite les demandes de dérogations. Nous étions une vingtaine de parents d'élèves et trois enseignants de Jean Moulin. Une délégation a été reçue par le nouveau secrétaire général de l'inspection qui a expliqué qu'il existe un quota global de dérogations, qu'il est en baisse cette année et que les refus en découlent. Il a écouté nos demandes et proposé un rendez-vous le lendemain dans l'après-midi avec l'inspecteur de l'académie.

Notre délégation a donc rencontré l'adjointe de l'inspecteur d'académie jeudi 5 juillet qui a expliqué les raisons de la réponse globalisée de n'accepter aucune dérogation :

<h3 class="spip">Règles d'assouplissement de la carte scolaire</h3>

Les principes communiqués à tous les chefs d'établissement étaient clairs : les demandes d'assouplissement de carte scolaire n'étaient possibles que pour les bilangues Anglais/italien et anglais/portugais. Pour l'anglais-chinois (comme l'anglais-allemand), le recrutement ne devait se faire que sur le secteur.

L'inspection académique nous a affirmé que les demandes de dérogation pour la bilangue anglais-italien en 6° allaient être réexaminées d'ici le lendemain midi, le cas des demandes pour l'anglais-chinois étant hors cadre. A l'issue de ce dialogue, imposé par les parents d'élèves, les règles d'affectation en classes bilangues sont donc beaucoup plus claires pour tous :

- [] Les demandes d'assouplissement de la carte scolaire ont été acceptées pour tous les élèves entrant en 6ème anglais-italien, malgré un effectif de 31 élèves, supérieur, en terme pédagogique, à la moyenne de ce type de classe. Nous pouvons donc nous réjouir d'accueillir à la rentrée prochaine ces 17 élèves et leurs familles au sein du collège Jean Moulin.
- [] Les demandes de dérogation pour l'anglais-chinois, comme pour l'anglais-allemand ne sont pas possibles pour l'unique critère du "parcours scolaire particulier". De plus, il s'agit d'une création de classe et plusieurs collèges

alentour proposent aussi cet enseignement.

<h3 class=\"spip\">Entrevue de la FCPE du Rhône à l'inspection académique</h3>

Vendredi 13 juillet, la fédération départementale FCPE a rencontré M. Baglan, qui a « expliqué sa politique assumée de refus de dérogation, notamment lorsque les demandes visent à éviter un collège de secteur jugé difficile. Les chefs d'établissement ont été informés dès le mois de janvier avec notamment la limitation des dérogations aux classes bilangues anglais / italien et anglais / portugais. Il semblerait donc que les chefs d'établissements n'aient pas relayé cette information auprès des parents. Les dérogations ont été attribuées jusqu'au rang 4 (parcours scolaire particulier) dans la limite des places et toutes les autres ont été refusées...

En 2011, 531 dérogations pour l'entrée en 6e ont été acceptées sur 1 097 demandes et 200 sur 1 231 en 2012... Par ailleurs, la sectorisation d'une vingtaine de collèges a été revue avec le Conseil général, sans aucune concertation avec les fédérations de parents d'élèves. »